

120

NUMÉRO

Jeudi 7 novembre 2002

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« **LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : UNE CHANCE POUR LES TERRITOIRES ?** »

RAPPORTEUR :

ANDRÉ MARCON

AU NOM

DE LA SECTION DES

ÉCONOMIES RÉGIONALES

ET DE L'AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

PRÉSIDIÉE PAR

HUBERT-MARIE GHIGONIS

Le 13 juin 2001, le Conseil économique et social adoptait un avis sur « *Haut débit, mobile : quelle desserte des territoires ?* ». Ses propositions ont inspiré les mesures prises lors du CIADT du 9 juillet 2001.

Aujourd'hui, le contexte a changé. Mais l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la société est désormais reconnue par les acteurs économiques, politiques et sociaux et la crise financière n'a pas affecté le rythme des usages.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

DES

12 ET 13 NOVEMBRE 2002

A - LES ENJEUX

1 - Un contexte instable

1.1 - La fragilité du secteur

Alors que le marché mondial des équipements est en net recul, le secteur des services de télécommunications n'est pas entré en récession. Pour les opérateurs, l'enjeu est leur désendettement.

Les deux dernières années ont vu le déploiement de nombreux réseaux filaires à haut débit à envergure internationale dont la capacité est sous-utilisée. Le dégroupage de la boucle locale est un échec. Pour le mobile, les effets de la concurrence sont retardés en raison des difficultés de déploiement des réseaux.

1.2 - Une évolution constante des technologies

Pour le haut débit, le xDSL est la technologie la plus immédiatement accessible. La fibre optique est la plus prometteuse. La boucle locale radio qui se complète par le WI-FI, réseau local sans fil à portée limitée, demeure une technologie complémentaire. Le satellite paraît en mesure de compléter les autres technologies. Les Courants porteurs en ligne ont fait l'objet d'expériences et l'installation de fibre optique sur les infrastructures du Réseau de transport d'électricité est en cours.

En matière de mobile, le WAP est un échec. Le GPRS est mis en œuvre depuis fin 2001. Le I-mode sera commercialisé fin 2002. L'UMTS pose la question du coût des infrastructures, de la complexité de l'utilisation et du prix pour l'utilisateur.

2 - Les TIC, enjeux du futur

2.1 - Une révolution économique, sociale et culturelle

Internet renforce les relations entre groupes d'entreprises ou d'individus. Pour les entreprises, c'est un moyen de réduire les coûts, de diminuer les délais, de faciliter la gestion des stocks, d'optimiser les achats et de favoriser le travail collaboratif.

Les TIC contribueront à améliorer les conditions de maintien à domicile des personnes âgées. Elles entraînent déjà de nouveaux modes d'exercice pour les professionnels de santé (télésurveillance et télé médecine). Elles permettent d'accéder partout à une gamme étendue de services. Elles posent néanmoins des questions de société avec un risque de perte de gestion culturelle des contenus. La réponse politique relève de l'État qui doit œuvrer pour corriger les effets des dérives potentielles.

2.2 - Des technologies de plus en plus accessibles

Pour les réseaux filaires et sans fil, l'Ethernet est utilisé fréquemment dans les réseaux locaux d'entreprises. Les technologies xDSL restent des modes d'accès transitoires alors que la fibre optique s'approche de plus en plus des abonnés.

3 - Les TIC, enjeux d'aménagement du territoire

Au rythme actuel d'investissement des opérateurs, il y aurait en 2005 une possibilité d'accès au débit de 2 Mb/s pour 85 % de la population, soit seulement 20 % du territoire. En 2001, le Conseil économique et social avait insisté sur la nécessité d'une action volontariste des pouvoirs publics, encore plus requise aujourd'hui.

B - ÉTAT DES LIEUX

1 - Le nouveau contexte européen

Cinq directives européennes et une décision modifient le cadre réglementaire applicable au secteur des télécommunications et de l'audiovisuel. Elles n'évoquent ni l'aménagement du territoire ni la répartition du pouvoir entre l'État et les collectivités locales et, de ce fait, ne peuvent freiner les initiatives nationales.

2 - L'opérateur historique

L'endettement de France Télécom, une perte semestrielle record et ses relations difficiles avec les banques ne placent pas l'opérateur en position de poursuivre des investissements d'anticipation. Néanmoins, les bénéfices d'exploitation en hausse semblent indiquer qu'il reste performant sur ses métiers.

3 - Les réseaux

Il existe trois niveaux de réseaux filaires :

- les épines dorsales en surcapacité où la concurrence joue à plein ;
- les réseaux intermédiaires au niveau des métropoles, des départements ou des régions ;
- les réseaux locaux, réseaux de raccordement à l'utilisateur final.

Sur ces deux derniers réseaux, l'opérateur historique occupe le terrain de façon assez homogène, grâce à la fibre optique reliée à près de la moitié des répartiteurs (5 000 sur 12 000) et à 3 000 chefs-lieux de canton sur 3 800.

Pour la téléphonie mobile, quatre cas sont à distinguer :

- les zones bien desservies ;
- les zones grises couvertes par un ou deux opérateurs ;
- les zones blanches (aucun opérateur) où, selon le CIADT, tous les opérateurs pourront bénéficier d'aides publiques ;
- les zones blanches (aucun opérateur) non prises en compte par le CIADT.

Près de 5000 communes ne sont pas desservies par le GSM.

4 - les usages

Les usages continuent à se développer. Fin 2001, un tiers des ménages ont acquis un micro ordinateur. Les entreprises françaises rattrapent leur retard : 82 % des entreprises sont connectées, 88 % en moyenne en Europe.

Les principaux freins sont le coût de l'abonnement, la difficulté d'accès au réseau et les relations difficiles avec les fournisseurs d'accès.

5 - Les suites du CIADT de juillet 2001

Les centres de ressources se mettent en place. La carte des réseaux sera présentée début 2003.

La mesure concernant la téléphonie mobile (installation de 1180 relais supplémentaires) est difficile à appliquer en raison de la modification des règles par le ministère de l'industrie et de la longueur des négociations pour réaliser l'itinérance.

En ce qui concerne les infrastructures filaires, la Caisse des dépôts de consignations est impliquée dans 117 projets. Dans le domaine des usages, la DIGITIP soutient des initiatives des collectivités locales, des chambres consulaires, des associations professionnelles.

Malgré le décalage entre les objectifs et les moyens dégagés, le CIADT constitue une première étape à poursuivre par une deuxième encore plus ambitieuse.

C - PROPOSITIONS

Les choix d'infrastructures doivent répondre aux besoins actuels, mais aussi aux besoins à venir. Les investissements requis ont un coût à relativiser: le raccordement de chaque commune en fibre optique est estimé à environ 10 milliards d'euros pour la France, soit 100 millions par département.

1 - L'Europe

L'Europe, qui s'est engagée vers l'harmonisation des réglementations, se doit de :

- mieux assurer son rôle de régulation publique compte tenu des enjeux à long terme ;
- s'impliquer sans attendre sur les réseaux à très haut débit ;
- porter une attention particulière au déploiement des TIC dans les pays nouveaux entrants.

2 - L'État, les régions et les collectivités locales

Il appartient à l'État de jouer son rôle de régulateur et de garant des grands équilibres.

2.1 - En matière de mobile, la couverture du territoire mais aussi la qualité.

Pour le GSM et le GPRS, les pouvoirs publics doivent :

- inciter les opérateurs à améliorer la qualité de la couverture sur les zones déjà bien desservies ;
- imposer à moyen terme la couverture des zones grises par les trois opérateurs ;
- favoriser la couverture des zones blanches prises en compte par le CIADT en participant à la construction d'infrastructures passives mutualisées ;
- imposer l'itinérance dans les autres zones blanches.

Pour l'UMTS, il faudra rendre obligatoire la mutualisation des infrastructures pour des raisons économiques, sanitaires et environnementales tout en recherchant l'itinérance.

Il conviendrait aussi que les collectivités locales, informées de toutes les implantations d'antennes, donnent leur avis sur les implantations nouvelles et servent d'interface pour résoudre les problèmes de voisinage.

2.2 - Une cohérence globale des réseaux à haut débit

Les épines dorsales n'appellent pas, sauf exception, d'intervention publique en matière d'investissement.

Pour les réseaux intermédiaires et locaux, il convient que l'État assure une égalité d'accès au haut débit, au moindre coût pour la société, en organisant la mutualisation des charges et en opérant la péréquation entre régions grâce aux procédures contractuelles ou à la fiscalité.

Quant aux régions, leur intervention nécessite qu'elles apprécient, en concertation, les besoins actuels et potentiels et qu'elles renforcent leur dialogue avec les opérateurs. Elles devraient établir des schémas directeurs d'équipements en réseaux intermédiaires et locaux à haut débit, prenant en compte :

- les réseaux intermédiaires existants ;
- les dessertes locales et les réseaux métropolitains ;
- les réseaux indépendants dits publics, en fait à usage restreint ;

- les compléments de réseaux intermédiaires et locaux à réaliser ;
- toutes les opérations de génie civil concernant les autres réseaux (électricité, routes, fer...) ;
- les liaisons filaires entre les pylônes utilisés pour le téléphone mobile.

2.3 - Un déploiement équilibré des réseaux intermédiaires et locaux

a) La duplication des réseaux intermédiaires et locaux

Cette voie, poussée par l'ART pour les zones mal desservies, paraît difficilement réalisable et risque de conduire à un gaspillage de fonds publics.

La duplication systématique ne peut être retenue.

b) L'utilisation des réseaux intermédiaires et locaux existants

C'est le choix du Conseil économique et social. Deux hypothèses se présentent :

· Gestion des réseaux dans le cadre de France Télécom

France Télécom pourrait voir ses missions de service public renforcées.

La séparation activités de réseau/activités de service au sein de l'entreprise constituerait une autre solution. Cette séparation pourrait être simplement comptable ou concerner la gestion avec la création d'une entité chargée des infrastructures. Jamais mise en œuvre dans aucun pays et rejetée en 1996, elle vient d'être suggérée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à propos du régime du câble.

· Reprise par l'État de tous les réseaux intermédiaires et locaux et expérimentation d'une maîtrise régionale de leur gestion via les collectivités.

L'État remettrait ces réseaux aux collectivités locales qui, en tant qu'autorités concédantes, les mettraient à la disposition de tous les opérateurs avec un coût d'usage égal. Les collectivités deviendraient opérateurs de réseaux avec pour chefs de file les régions

2.4 - Le développement des usages

Les opérations de sensibilisation et de formation à l'utilisation des TIC doivent être renforcées et s'appuyer sur un partenariat accru entre les différents acteurs (État, services déconcentrés, universités, chambres consulaires, organisations professionnelles et syndicales, entreprises, opérateurs de télécommunications, associations, organismes financiers...).

En conclusion, le Conseil économique et social réaffirme la nécessité de permettre l'accès de tous aux TIC, grâce au jeu de la concurrence sur des réseaux intermédiaires et locaux homogénéisés. Leur duplication systématique doit être rejetée.

Il appartient à l'État de retenir toute autre solution permettant de tirer parti de l'existant, d'anticiper l'avenir, de coordonner les actions des acteurs publics et privés.

Trois opportunités se présentent :

- la recherche d'une solution pour France Télécom ;
- la transposition - pour juillet 2003 - des directives européennes sur les télécommunications ;
- la nouvelle étape de la décentralisation.

L'État et les collectivités locales doivent s'en saisir pour placer les technologies de l'information et de la communication au cœur de l'aménagement du territoire.

NOTE FLASH

Assemblée plénière
12 et 13 novembre 2002

André MARCON

Né le 29 juin 1950
à Saint-Bonnet-le-Froid
(Haute-Loire)
Marié, deux enfants

Membre du CES, au titre du
groupe des Entreprises
privées

Membre de la section des
économies régionales et de
l'aménagement du territoire

Maire de Saint-Bonnet-le-
Froid

Président CRCI Auvergne

Président UCCIMAC (Union
des CCI du Massif Central)

Président « Entreprendre en
France »

Président CEPAC (Centre
d'étude et formation du
commerce

Vice-Président AFIT
(Agence française
d'ingénierie touristique)

Premier Vice-Président
ACFCI

Diplômé Technicien
supérieur du tourisme

Travaux publiés :

Rapport sur *l'offre
touristique en milieu rural*
(ministère)

Rapport sur *le tourisme de
découverte économique*
(CMT)

« LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : UNE CHANCE POUR LES TERRITOIRES ? »

RAPPORTEUR : ANDRÉ MARCON

Le développement des territoires dépend largement de la qualité de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Conseil économique et social propose que :

- L'Europe exerce mieux sa fonction de *régulation publique*, d'*harmonisation* et de *promotion* des TIC ;
 - L'État et les collectivités locales favorisent la *couverture des zones blanches par la téléphonie mobile* en aidant à la mutualisation des infrastructures ou en imposant l'itinérance ;
 - La *cohérence globale des réseaux* soit organisée : les épines dorsales étant réalisées, seuls les réseaux intermédiaires et locaux appellent une intervention publique :
 - les régions établiraient pour ces réseaux des *schémas directeurs* prenant en compte les technologies et les infrastructures, existantes ou à venir, ainsi que les opérations de génie civil sur les autres réseaux (électricité, routes, fer ...) ;
 - l'État opérerait la péréquation grâce aux procédures contractuelles et à la fiscalité ;
 - Les pouvoirs publics s'engagent à réaliser un *déploiement équilibré* de ces réseaux *au moindre coût pour la société* : de nombreuses collectivités locales investissent pour dupliquer de façon coûteuse le réseau de France Télécom ; le Conseil économique juge préférable de s'appuyer sur un *service public de réseaux intermédiaires et locaux en utilisant les réseaux existants*.
 - France Télécom pourrait en être chargée, dans le cadre soit d'un accroissement de ses missions de service public, soit d'une séparation des activités de service et des activités de réseau au sein de l'entreprise.
 - Une autre solution serait la reprise par l'État de l'ensemble des réseaux intermédiaires et locaux et l'expérimentation de la maîtrise régionale de leur gestion. L'État confierait ces réseaux aux collectivités qui, en tant qu'autorités concédantes, les mettraient à la disposition de tous les opérateurs.
- Quelle que soit la solution retenue, l'intervention publique doit favoriser la complémentarité technologique et la mutualisation des infrastructures. La recherche d'une solution pour France Télécom, la transposition des directives européennes et la réforme de la décentralisation sont des *opportunités à saisir*.